

ARRÊTÉ

PORTANT MODALITÉS DES ÉLECTIONS en vue du renouvellement complet des représentants des personnels du Comité scientifique de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Le directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers EFLUVE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 713-1, L 713-9, L 719 -1 et L 719 -2;
VU les statuts de l'Université dans leur version issue des modifications approuvées par délibération du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017;
VU les statuts de la composante en date du 8 février 2013;

arrête

Article 1 : Les personnels de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE) de l'Université Paris-Est Créteil sont appelés à élire leurs représentants :

Collège A : Les électeurs appartenant au collège A dit « Professeurs et personnels assimilés » du Comité Scientifique de l'observatoire des Sciences de l'Univers-EFLUVE, sont invités à élire **5 représentants, au sein de ce dernier.**

Collège B : Les électeurs appartenant au collège B dit « Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés » du Comité Scientifique de l'observatoire des Sciences de l'Univers-EFLUVE, sont invités à élire **5 représentants, au sein de ce dernier.**

Collège C : Les électeurs appartenant au collège C dit « du Comité Scientifique de l'observatoire des Sciences de l'Univers-EFLUVE, sont invités à élire **5 représentants, au sein de ce dernier.**

Collège D : Les électeurs appartenant au collège des Usagers sont appelés à élire 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants du Comité Scientifique de l'Observatoire-EFLUVE.

L'élection des membres des collèges dit des personnels de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE) de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), **se tiendront uniquement par vote électronique**

du mardi 17 juin, 10 heures au mercredi 18 juin 2025, 14 heures.

Article 2 : Les membres du Comité Scientifique sont élus au sein de chaque collège par scrutin de liste à la proportionnelle avec répartition des sièges restants selon la règle du plus fort reste. Les listes présentées au suffrage des électeurs ne doivent être ni modifiées, ni raturées, ni panachées sous peine de nullité. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de la liste.

Article 3 : Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Le dépôt des candidatures est obligatoire et se fait sous forme de liste. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au nombre des sièges à pourvoir. Les candidats sont classés par ordre préférentiel. Les listes peuvent être incomplètes. Elles sont recevables dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre de siège à pourvoir.

Les listes des candidats doivent être accompagnées des déclarations de candidatures individuelles signées. Les listes doivent être adressées à Isabelle Mondon, responsable administrative de l'OSU-EFLUVE : mondon@u-pec.fr ou osu@u-pec.fr au plus tard le 03 juin 2025 à 17 heures.

Article 4 : Le Directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers Enveloppes Fluides de la Ville à l'Exobiologie (OSU-EFLUVE), ainsi que la Responsable Administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil le 5 mai 2025

Régis Moilleron

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Régis Moilleron', written in a cursive style.

Directeur de l'OSU-EFLUVE